

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU JURY DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

A.D. n° 2008-726

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 25, 26 et 29 ;

VU le règlement national du Concours des Villes et Villages Fleuris et notamment son article 4 au terme duquel « le concours départemental est organisé par le Conseil Général » ;

VU l'arrêté départemental n° 2005-1566, en date du 31 mai 2005, portant renouvellement du Jury Départemental des Villes et Villages Fleuris de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté départemental n° 2006-1681, en date du 5 juin 2006 portant modification du jury départemental des villes et villages fleuris ;

VU la délibération du Conseil Général, en date du 20 mars 2008, portant renouvellement de l'Assemblée Départementale ;

VU la décision de Monsieur le Président du Conseil Général du 25 mars 2008 nommant les représentants du Conseil Général au Jury Départemental des Villes et Villages Fleuris, en application de l'article L. 3221-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A R R E T E :

Article 1 : Le Jury Départemental des Villes et Villages Fleuris est composé comme suit :

Représentants du Conseil Général :

- Monsieur le Président du Conseil Général, es-qualité ou son représentant Monsieur Raymond MASSIP, Vice-Président du Conseil Général.

Conseillers Généraux :

- Monsieur Raymond MASSIP, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Robert BENECH, Conseiller Général,
- Monsieur Michel MARTY, Conseiller Général,
- Monsieur Hervé ANDRIEU, Conseiller Général,
- Monsieur Francis GARRIGUES, Conseiller Général,
- Monsieur Roland GARRIGUES, Conseiller Général.

Associations départementales :

- Monsieur Francis LABRUYERE, Président de l'Association des Maires du Tarn-et-Garonne ou son représentant,
- Monsieur Charles MALMON, Association des Maires,
- Monsieur Georges CAZES, Président de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Tarn-et-Garonne ou son représentant.

Conseillère technique en fleurissement :

- Madame Khédie DEPARDON.

Personnalités qualifiées :

- Madame Reine BELLOC, Adjoint au Maire de Verdun-sur-Garonne,
- Monsieur Jean-Luc ROUBELET, responsable du Service des parcs et jardins de la ville de Montauban ou son représentant,
- Monsieur Lucien GOERGEN.

Professionnels représentant l'horticulture et l'aménagement des espaces paysagers et floraux :

- Monsieur Serge VIGUIE, paysagiste, entreprise Sève Service à Lacourt-Saint-Pierre,
- Monsieur Jean-Marie RICHIN, pépiniériste à Montauban.

Article 2 : Pour la visite des communes candidates au concours départemental et au concours spécial, le jury départemental se scinde en deux délégations :

Délégation conduite par Monsieur Raymond MASSIP, Vice-Président du Conseil Général et Président du C.A.U.E.

- Monsieur Raymond MASSIP,
- Monsieur Robert BENECH,
- Monsieur Michel MARTY,
- Monsieur Francis LABRUYERE, Président de l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur Georges CAZES, Président de l'UDOTSI ou son représentant,
- Pépinière RICHIN, représentée par Madame Delphine ROSSO,
- Monsieur Jean-Luc ROUBELET, responsable du service des parcs et jardins de la Ville de Montauban,
- Monsieur Lucien GOERGEN, personnalité qualifiée.

Délégation conduite par Monsieur Hervé ANDRIEU, Conseiller Général

- Monsieur Hervé ANDRIEU,
- Monsieur Francis GARRIGUES,
- Monsieur Roland GARRIGUES,
- Monsieur Charles MALMON, représentant l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur Serge VIGUIE, Entreprise Sève Service à Lacourt-Saint-Pierre,
- Madame Khédie DEPARDON, Conseillère technique en fleurissement,
- Madame Reine BELLOC, Adjointe au Maire de Verdun, personnalité qualifiée.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 2 avril 2008

Le Président,

*
* *